

Commission de la recherche du conseil académique
Séance plénière 28 mai 2020

Compte rendu

ORDRE DU JOUR

1. Avis sur les changements de / au sein des directions
 - LGP2, UMR 5518
 - LJK, UMR 5224
 - 3SR, UMR 5521
 - LEPMI, UMR 5279
 - Litt&Arts, UMR 5316
2. Approbation du PV : séance plénière de la commission de la recherche du 6 février 2020
3. Mise en place d'un groupe de travail
4. Avis sur la répartition des allocations doctorales 2020
5. Avis sur la décision du CED concernant la demande de réinscription du.de la doctorant.e C
6. Avis sur la décision du CED concernant la demande de réinscription du.de la doctorant.e D
7. Désignation d'un élu pour siéger à la commission d'attribution des marchés
8. Accompagnement de projets COVID à Grenoble
9. Questions diverses

EMARGEMENT

Membres présents : BEGUE-SHANKLAND Laurent, BURLACU Radu, DE VRIES Erica, FORVEILLE Thierry, GODIN-RIBUOT Diane, MATHY Sandrine, PERRIER Pascal, RAY Pierre, SLAMA Serge, VERDIER Christine, WOUTERS Yves, BOUDJADA Nassira, CAVAILLES Pierre, CHAUVIN Alan, DE ROSNY Eve, DEBIZET Gilles, GUILLAUMIN Cyriac, HILY-BLANT Pierre, LARROUDÉ Philippe, LAVOREL Sabine, MACLEAN Catriona, RAVELET Corinne, RIASSETTO David, SADOUX Stéphane, SCHWAB Didier, SORBA Julie, BERTHOME Grégory, BUCCIO Béatrice, REY Benoît, SEIGNEURET Natacha, FAGNON Vincent, OLIVRY Auguste, PONCET Christophe, SULPICE Oriane, MORRIET Lou, CHANDEZON Frédéric, QUEMERAIS Eric, SCHOBER Helmut, DUCKI Camille.

Membres représentés : DAVOUST Laurent (procuration à WOUTERS Yves), LEPETIT Marie-Bernadette (procuration à BURLACU Radu), REBOUD Jean-Luc (procuration à VERDIER Christine), ROSSI Caroline (procuration à PERRIER Pascal), MEVEL François-Xavier (procuration à RAVELET Corinne), DUPUIS Clémence (procuration à FAGNON Vincent).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Le quorum est atteint. La séance, ouverte par la Présidente de séance, Caroline Bertonèche, se déroule au moyen d'une visioconférence.

1. Avis sur les changements de / au sein des directions

Cf. diaporama

LGP2, UMR 5518

Hervé Courtois précise que le LGP2, tout comme le LMGP, était jusqu'en 2019, un laboratoire sous seule tutelle Grenoble INP. Avec la création de l'université intégrée, l'UGA devient tutelle de ce laboratoire.

Les conseillers n'ont pas de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la commission de la recherche le changement de direction du LGP2.

Résultat du vote :

Vote : 38 Pour - 8 Abstentions

La commission de la recherche valide le changement de direction du LGP2.

LJK, UMR 5224

Hervé Courtois : vous comptez vous entourer d'un directeur adjoint au 1^{er} janvier 2021 ?
Jean-Guillaume Dumas : en effet, deux directeurs adjoints feront partie de l'équipe de direction.
Éric Blayo, actuel directeur adjoint, poursuivra dans sa fonction et Adeline Leclercq Samson a accepté de nous rejoindre. Un collègue de l'INRIA viendra compléter l'équipe.

Pierre Hily Blant : quels sont les grands enjeux sur les plans de la recherche, de la formation, et des ressources humaines, pour le LJK ?

Jean-Guillaume Dumas : nous sommes partie prenante du projet MIAI. Nous avons de nombreuses collaborations, localement, avec l'Institut Fourier, dans la cybersécurité, sur l'apprentissage e-learning, au niveau national et international. Nous abritons aussi AMIES qui est une émanation du laboratoire. Il y a de plus en plus de fonctionnement qui repose sur des contrats industriels avec AMIES et l'hôtel à projets MaiMoSiNE.

Benoit Rey : comment pensez-vous gérer la hausse de charge de travail liée à la diminution des moyens ?

Jean-Guillaume Dumas : nous comptabilisons des heures supplémentaires et devons veiller à ce que les personnels ne soient pas surchargés. Nous essayons de dégager des aires de soutien.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la commission de la recherche le changement de direction du LJK.

Résultat du vote :

Vote : 39 Pour - 7 Abstentions
La commission de la recherche valide le changement de direction du LJK.

3SR, UMR 5521

Julie Sorba remarque que l'équipe est très masculine.

Robert Peyroux : nous faisons partie des sections dans lesquelles il y a assez peu de femmes dans les maîtres de conférences, professeurs et chercheurs. Tout grade confondu nous sommes à 26% de femmes. Pour le prochain mandat, nous n'aurons pas de femme dans l'équipe de direction. Les femmes ont des activités sur l'organisation et la prise de responsabilités (équipe de recherche) au sein de l'unité. Au niveau des doctorants on passe de 22 à 37% de femmes.

Hervé Courtois rappelle la situation difficile que l'unité traverse suite à l'incendie du hall expérimental. Les tutelles sont mobilisées pour accompagner le laboratoire. Une intervention en termes de fonctionnement et d'équipement va suivre.

Robert Peyroux : les temps caractéristiques sont toujours plus longs avec les assurances. Je remercie les tutelles d'avoir saisi l'urgence de la situation et pour leur soutien.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la commission de la recherche le changement de direction de 3SR.

Résultat du vote :

Vote : 38 Pour – 1 Contre – 7 Abstentions
La commission de la recherche valide les changements au sein de la direction de 3SR.

LEPMI, UMR 5279

Yves Wouters : il y a un coup de boost sur les véhicules électriques en France. Y a-t-il une carte à jouer avec les activités batteries du LEPMI ?

Fannie Alloin : nous sommes à l'œuvre à la fois sur les batteries et les piles à combustibles. Nous travaillons en collaboration avec le CEA pour développer des activités avec les industriels du côté de l'hydrogène. C'est la raison pour laquelle nous ne changeons pas de thématiques parce qu'il a beaucoup à faire.

Gilles Debizet : vous avez cité des projets portés par les institutions publiques. Comment organisez-vous, au sein du laboratoire et à une échelle plus large, une vision prospective à partir de laquelle vous serez conduits à définir des priorités à moyen terme pour le laboratoire. Fannie Alloin : le LEPMI souhaite partager et communiquer davantage sur des activités transverses en invitant des personnes extérieures. Aujourd'hui le laboratoire travaille sur des thématiques qui fonctionnent très bien avec des projets industriels et des ANR. Nous devons essayer de consacrer plus de temps pour développer les perspectives à moyen ou long terme.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la commission de la recherche les changements concernant la direction du LEPMI.

Résultat du vote :

Vote : 38 Pour – 1 Contre – 7 Abstentions
La commission de la recherche valide les changements concernant la direction du LEPMI.

Litt&Arts, UMR 5316

Les conseillers n'ont pas de question. Hervé Courtois soumet à l'avis de la commission de la recherche le changement de direction de Litt&Arts.

Résultat du vote :

Vote : 39 Pour – 7 Abstentions
La commission de la recherche valide le changement de direction de Litt&Arts.

2. Approbation du PV : séance plénière de la commission de la recherche du 6 février 2020

Cf. diaporama

Le compte rendu de la séance plénière de la commission de la recherche du 6 février 2020, transmis avec la convocation, a été modifié suite aux demandes des conseillers. Il est soumis à l'approbation des conseillers.

Résultat du vote :

Vote : 37 Pour - 5 Abstentions
La commission de la recherche valide le compte rendu de la séance plénière du 6 février 2020.

3. Mise en place d'un groupe de travail

Cf. diaporama

Hervé Courtois précise que le groupe de travail pourra faire des propositions sur l'accompagnement des porteurs de projets de recherche dans le cadre d'un lancement d'activité, pour l'orientation, le ciblage vers les appels d'offre et les financements.

Gilles Debizet demande si l'objet du GT peut consister à discuter de montages de projets de recherche en discussion avec une instance, qui serait à définir, et qui ne prendrait pas la forme d'un appel mettant en compétition les collègues.

Hervé Courtois : cette proposition pourrait être discutée en veillant à penser au processus de décision. L'objectif du GT est d'imaginer des méthodes ou modèles pour mieux accompagner, guider et suivre les porteurs de projets.

La composition du GT est validée : tous les secteurs SHS, DEG, STS et Santé sont représentés
Les participants : Sabine Lavorel, Pierre Hily-Blant, Julie Sorba, Gilles Debizet, Didier Schwab, Pascal Perrier, Nassira Boudjada, Yves Wouters et Corinne Ravelet

Caroline Bertonèche organisera la première réunion pour discuter du fonctionnement du groupe et poser le cadre.

Le GT sera mis en relation avec les directions des pôles de recherche qui pourront participer aux réunions et seront sollicités pour informer et aiguiller les membres du groupe dans leur expérience des appels d'offre et dispositifs.

Des points d'étape sur l'activité du GT seront faits au fil des CR ; un compte rendu final sera présenté lors d'une commission recherche à la rentrée ou à l'automne.

4. Avis sur la répartition des allocations doctorales 2020

Cf. diaporama

Alan Chauvin : quels sont les critères de répartition discutés et validés ?

Denis Jongmans : les clés de répartitions ont été longuement discutés en 2017. En prenant en compte l'activité de chaque ED, les 2 critères retenus par l'ensemble des ED est le nombre de soutenances et de primo entrants moyenné sur les 3 dernières années.

Yves Wouters : y a-t-il une réflexion de l'ED sur les critères d'attribution aux projets dans les laboratoires ?

Denis Jongmans : chaque ED fonctionne de manière autonome pour l'attribution des allocations doctorales. Il n'y a pas de politique d'attribution du CED au niveau des laboratoires.

Gilles Debizet : il y a une majorité d'ED SHS (ECO, JUR, PHIL, SHPT) sous la courbe et une majorité d'ED non SHS qui sont au-dessus. Est-ce que cela s'explique par des choix stratégiques ? En outre, y a-t-il une politique d'encouragement des ED lorsque les disciplines émergent à plusieurs ED ?

Denis Jongmans : il n'y a pas de politique générale pour expliquer les données de la courbe, ni de volonté pour que certaines ED soient au-dessus ou sous la barre.

Les ED font leur politique. Il peut y avoir des co-directions entre plusieurs écoles mais cela se met en place après la discussion de la répartition des allocations.

Pierre Hily-Blant : est-ce à la discrétion des ED de suivre le recrutement ou l'attribution des contrats aux candidats ? Y a-t-il une politique d'établissement visant à relever l'inclinaison de la courbe ?

Denis Jongmans : les ED souhaiteraient pouvoir suivre l'ensemble des contrats doctoraux mais cela n'est pas possible, notamment les contrats portant sur les projets de recherche, puisque les ED ne décident pas de leur attribution.

Hervé Courtois : l'établissement met à son budget un certain nombre d'allocations doctorales. Cette année le budget permet d'octroyer 83 allocations. Il est vrai que le financement de 15% des thèses par l'établissement est faible et je n'ai pas aujourd'hui de solution pour augmenter le nombre d'allocations.

Pascal Perrier remarque qu'il y a plus de contrats industriels pour l'ED EATS ce qui explique sa position nettement en-dessous de la courbe.

Denis Jongmans : c'est une volonté politique de Grenoble INP. Il y a 2 ans I-MEP2 avait 16 contrats et EEATS 18.

Oriane Sulpice : est-ce que le nombre de doctorants non financés dans une discipline est un critère ?

Denis Jongmans : ce critère n'est actuellement pas pris en compte.

Serge Slama : en droit on a beaucoup de doctorants non financés.

Gilles Debizet explique que le choix de l'indicateur soutenance et primo entrant neutralise l'effet de la durée des thèses.

Yves Wouters : si on fait le calcul à l'UGA, un enseignant-chercheur peut espérer une direction de thèse une fois tous les 10 ans. Est-ce qu'une partie des moyens distribués dans les appels pourrait alimenter les allocations doctorales, discussion qui pourrait être menée lors du GT.

Hervé Courtois : si le GT propose de faire passer les thèses dans le champ des ED il faut être attentif au fonctionnement disparate entre les ED. Par exemple, en physique les candidats portent un sujet. En EEATS, l'école sélectionne des sujets sur lesquels les étudiants peuvent candidater. Par ailleurs, dans les appels d'offres, certains critères comme le soutien aux nouveaux arrivants et aux projets émergents sont mis en avant. La question d'une ventilation sur les 20 ED se poserait.

Les conseillers n'ont plus de question. Hervé Courtois propose aux conseillers de valider la proposition de répartition des allocations doctorales 2020.

Résultat du vote :

Vote : 24 Pour – 4 Contre – 13 Abstentions

La commission de la recherche valide la proposition de répartition des allocations doctorales 2020.

5. Avis sur la décision du CED concernant la demande de réinscription du/de la doctorant.e C

Cf. diaporama

Hervé Courtois précise que trois conseillers ont été désignés pour rapporter sur les dossiers des deux doctorants.

Gaël Combe, directeur de l'ED I-MEP², présente le contexte de la demande du doctorant C. Il rappelle que la commission de la recherche doit donner un second avis. La décision finale sera prise par le Président.

Hervé Courtois donne la parole aux membres de la CR désignés rapporteurs sur le dossier. **Julie Sorba** lit son rapport : les qualités de sérieux et de motivation du doctorant C sont reconnues. Ses compétences scientifiques, la maîtrise du cadre théorique, des protocoles expérimentaux et l'autonomie dans la recherche ne sont pas jugés suffisants à ce stade de son doctorat pour poursuivre en thèse. Je n'ai pas d'avis sur les publications et le rapport de recherche transmis. Le financement du doctorant s'est arrêté en avril 2020. Il avait été convenu que la rédaction du manuscrit serait réalisée dans son pays d'origine, cette année. Il n'a pas pu faire toutes les expérimentations nécessaires dans le laboratoire grenoblois en raison du versement discontinu de son financement conditionnant sa présence dans le laboratoire et en raison de l'absence de sa directrice de thèse durant 2 mois au début de sa 1^{ère} année. L'étudiant est actuellement sans financement ni inscription dans une université autre car il n'avait pas d'inscription dans une université Iranienne. Gaël Combe précise que l'étudiant aurait dû passer et réussir un concours pour pouvoir être inscrit à l'université d'Iran.

Auguste Olivry : le rapport du CSI indique que le niveau du doctorant n'est pas atteint après 24 mois de thèse alors qu'il n'a été présent que 10 mois. On a peu d'éléments venants du doctorant en dehors de commentaires qu'il a transmis suite au second CSI. Il n'y a pas d'éléments du co-encadrant iranien. L'argument principal soulevé est le problème de niveau scientifique. Les difficultés liées aux problématiques de financement sont également signalées alors qu'elles ne devraient pas être prises en compte dans l'instruction du dossier.

Pierre Cavaillès : il n'y a pas de problème d'encadrement du doctorant puisque tout s'est bien déroulé avec la directrice de thèse qui l'a, en outre, aidé dans le financement de son loyer. Je me questionne sur la part du financement et le rôle de l'université Iranienne dont on ne sait rien. Le doctorant n'a pas du tout travaillé sur le sujet en Iran ce qui peut poser des difficultés pour une codirection de thèse. Toutefois, au regard de son CV, il a 7 publications depuis 2018, donc pendant sa période de thèse, avec des chercheurs Iraniens, publications qui ne sont pas en rapport avec son sujet de thèse. Je ne comprends pas pourquoi il a eu accès au laboratoire seulement 2 fois 5 mois alors que le financement pour 3 ans de thèse avait été validé. Les financements de l'université Iranienne et de l'entreprise privée n'ont pas été pris en compte.

Gaël Combe : à Grenoble, en STS, un jeune qui ne peut faire preuve d'un financement sur 36 mois n'est pas autorisé à s'inscrire en thèse. L'inscription est gérée au niveau de la scolarité du CED. Dans cette affaire, il y a eu un écart entre le projet initial de co-encadrement entre l'encadrant Iranien et la directrice de thèse grenobloise et ce qui s'est finalement déroulé. L'étudiant n'a pas pu s'inscrire à l'université Iranienne parce qu'il y avait un concours ; mes courriers adressés au co-encadrant Iranien à ce sujet sont restés sans réponse. Un contrat oral avec l'ambassade avait été convenu pour que l'étudiant vienne 2 fois 6 mois. Ce contrat s'est finalement transformé en 2 fois 5 mois de financements en France. L'étudiant devait passer les mois restants en Iran pour poursuivre son travail. La 1^{ère} année il est reparti en Iran mais n'a pas travaillé sur son projet parce qu'il n'avait pas d'université pour l'accueillir. Les encadrants grenoblois n'étaient alors pas informés de cette situation.

Pierre Cavaillès : en 2 fois 5 mois on ne peut pas imaginer qu'un doctorant fasse l'équivalent de 2 ans de thèse. L'éventuelle 3^{ème} année ne peut pas être financée et il n'a accès à aucun laboratoire. Comment a-t-il pu faire 7 publications en 3 ans ?

Gaël Combe : depuis environ 3 ans nous voyons souvent passer des dossiers d'étudiants iraniens avec 4 à 6 publications/an ; cela ne préjuge pas du niveau scientifique de l'étudiant.

Pascal Perrier : cet étudiant semble avoir été victime d'un processus mal contrôlé. On ne peut pas reprocher à un étudiant ayant effectué 10 mois de ne pas avoir le niveau. L'UGA a validé une inscription et doit se donner les moyens.

Gaël Combe : sur le papier tout était en règle pour l'inscription. Si on devait avoir toutes les garanties avant d'accepter un contrat en cotutelle il ne serait plus possible d'engager de doctorants car les délais de traitement souvent très longs.

Pascal Perrier : institutionnellement cet étudiant n'avait pas les moyens de faire sa thèse. L'UGA a une responsabilité d'essayer de lui donner les moyens de faire sa thèse.

Gaël Combe : j'ai rencontré ce jeune plusieurs fois. Je n'ai jamais compris si c'était une victime ou si ce n'était pas un souhait de sa part de ne pas retourner en Iran. Je n'ai pas eu de réponse sur l'éventualité d'un asile politique. Les encadrants font tout ce qu'il faut et ce qu'ils peuvent pour aider les jeunes et les accompagner jusqu'à la soutenance de leur thèse.

Vincent Fagnon fait référence, dans le dossier, à une lettre de la directrice de thèse à l'attention de l'ambassade de France qui dit que le doctorant est en incapacité d'exercer dans son laboratoire en Iran. Le doctorant vient plus tôt en France et on lui refuse l'accès au laboratoire grenoblois. Il est fait mention d'un problème de comportement vis à vis d'autres étudiants sur le campus. La directrice de thèse l'aurait repris à ce sujet. Il y a un prêt d'argent entre le doctorant et la directrice de thèse. Il me paraît difficile d'avoir un avis clair sur la réalité des faits et de pouvoir apporter du crédit à l'avis de la directrice de thèse. Le doctorant aurait fait 7 publications sur les 10 mois de son doctorat. Il ne me paraît pas comme une personne incompétente.

Pierre Cavailles : les 7 publications n'ont rien à voir avec le sujet de thèse et on frôle le conflit d'intérêt. En un mois, le doctorant a su trouver deux financements qui n'ont pas été intégralement versés. On peut difficilement reprocher à la directrice de thèse d'avoir voulu l'aider financièrement.

Thierry Forveille : j'ai examiné le document concernant l'avancement des travaux et après 10 mois d'activité cela me paraît très mince. Je ne vois pas comment cela pourrait aboutir à une thèse soutenue avec un an de plus.

Yves Wouters : ce sujet de commission recherche n'aurait pas lieu dans de nombreuses universités françaises où l'on pratique l'inscription conditionnelle. Les éléments de ce dossier sont que le CSI et l'ED évoquent un problème de niveau du doctorant. En me basant sur les éléments des CSI et avec le prérequis de faire confiance à mes collègues à la fois dans les CSI, les directeurs de thèse et de l'ED, cela me paraît assez clair.

Oriane Sulpice : je suis d'accord sur le problème de gestion des cotutelles et la question d'articulation des financements. Un doctorant ne devrait pas avoir à porter ces responsabilités. Les ambassades ne prennent pas le relais et n'ont pas l'air de comprendre ce qu'est la recherche et la situation des doctorants. Je propose de donner un avis favorable pour que le doctorant puisse se réinscrire et finir sa période.

Pierre Cavailles : dans le contrat initial il était prévu une codirection et non une cotutelle ; une partie du travail devait se faire en Iran et cela n'a jamais été le cas. On ne peut le reprocher ni faire reposer les responsabilités à l'ED et à l'équipe de recherche grenobloise.

Le débat est clos. Hervé Courtois propose que les conseillers donnent un avis sur la demande de réinscription en thèse du doctorant C.

Résultat du vote :

Vote : 11 Pour - 24 Contre - 5 Abstentions

La commission de la recherche donne un avis défavorable à la demande de réinscription du.de la doctorant.e C.

6. Avis sur la décision du CED concernant la demande de réinscription du.de la doctorant.e D

Cf. diaporama

Bernard Tourancheau, directeur de l'ED MSTII, présente le contexte de la demande du.de la doctorant.e D.

Pascal Perrier lit le rapport de Caroline Rossi : l'étudiant a été recruté sur un projet ANR. Il n'a pas choisi ni élaboré son sujet qu'il a dû s'approprier. Il a réalisé un travail convaincant et complet : une activité de jeune chercheur capable de mener une publication à son terme, en dépit de difficultés. Il a encadré un stagiaire durant 6 mois et enseigné, peut-être un peu trop, pour pouvoir tout mener de front. Toutefois on ne saurait le lui reprocher, l'enseignement fait souvent partie des critères de recrutement des enseignants-chercheurs.

Ce qui est reproché relève davantage des rapports inter-personnels : problèmes de communication, livraison de données et de notes de réunions qui ne correspondent pas aux attentes. Les éléments reprochés, retard, manque d'appropriation du sujet, semblent au moins en partie liés à l'absence de 7 mois du codirecteur de thèse qui était la personne la plus experte. Les interrogations du rapporteur : Il s'agit d'un conflit de personnes et la médiation dont fait état le dossier semble le confirmer. Pourquoi la commission recherche doit elle se prononcer ? Comment peut-on mettre fin à un contrat doctoral en raison d'une mauvaise entente entre encadrants et doctorants ? Je n'ai pas pu distinguer clairement si le retard, dont font état les encadrants, est lié au calendrier du projet ou aux attentes de réalisation. Une discussion a-t-elle eu lieu suite au CSI 2019, notamment pour bien évaluer la pertinence de poursuivre des activités d'enseignement en troisième année ? Il serait sans doute plus pertinent de les reporter au printemps 2020 en fonction de l'avancement des travaux d'ici fin 2019. Le suivi de la formation du doctorant D sont assez peu abordés dans le dossier : convention de formation classique, on ne parle pas des choix qui ont été faits, ni des possibilités offertes. Pas de trace de formation proposée pour améliorer le traitement des données des aspects expérimentaux : est-ce une possibilité ? Peut-être aurait-ce dû être envisagé avant le recrutement d'un stagiaire qui représente une contrainte importante imposée au doctorant D. La poursuite avec un encadrement différent est-elle possible ? Je ne trouve pas d'éléments forts qui justifieraient un arrêt du travail doctoral. La décision est tombée comme un couperet et contredit en particulier les acquis précédents. Qu'apporterait une interruption ? D'un côté le financement serait certainement perdu, donc pas de valeur ajoutée pour les encadrants, de l'autre un échec certainement difficile à surmonter pour le doctorant D et d'ailleurs un arrêt maladie. En acceptant la demande des encadrants, on créerait un précédent grave surtout dans le contexte actuel où les financements sur appel à projets viennent combler un manque de financements doctoraux flagrant.

Bernard Tourancheau précise que l'absence de 7 mois est un congé maternité de la co-encadrante qui était présente en visioconférence pour le suivi de la thèse. Il n'était pas prévu que l'activité d'enseignement du doctorant se poursuive en 3^{ème} année. Le stagiaire de L2 a été recruté car les encadrants voyaient la difficulté du doctorant à prendre du recul sur son sujet et voulaient le décharger sur le travail de développement informatique et la mise en place de tests.

Christophe Poncet : le doctorant termine sa première année de thèse avec une publication acceptée pour une conférence internationale. L'absence de la co-directrice de février à juin 2019 coïncide avec l'encadrement du stagiaire de L2. En mars 2019, le doctorant a participé à ma thèse en 180 secondes. En mai 2019 le CSI rend un avis positif et fait des remarques constructives. En octobre 2019, l'encadrement annonce le souhait d'arrêter la thèse. De nombreuses réunions suivent. Le doctorant a présenté un planning détaillé pour la suite qui n'a pas été accepté par l'équipe d'encadrement. Il est reproché au doctorant un retard ou une avancée trop lente dans son activité par rapport à ce qui est attendu. Pourtant, aucun signal n'a été émis les deux premières années pour justifier du retard qui avait été pris par le doctorant. Le refus de réinscription va à l'encontre des conclusions du CSI. Le doctorant se serait vu reproché un manque d'appropriation du sujet. C'est discutable puisque le sujet a été suffisamment approprié dans ces aspects scientifiques avec une publication acceptée pour une conférence internationale. Le doctorant était à même de maîtriser son sujet et de le vulgariser pour le présenter dans ma thèse en 180 secondes et atteindre la finale régionale. Je constate une volonté de mettre fin à une thèse de manière brutale de la part de l'encadrement, décision unilatérale et immuable sans avertissement préalable malgré des propositions constructives du doctorant pour terminer sa thèse. Le doctorant s'est retrouvé en congé maladie pendant plusieurs mois.

Bernard Tourancheau : j'entends votre avis et c'est ce qui apparaît derrière le discours du doctorant mais avant de juger il faut bien tenir compte de tous les avis des intervenants et encadrants dans cette affaire qui ont de l'expérience dans la recherche. La publication que vous mentionnez porte sur les résultats de travaux de mise en place des outils pour faire les mesures qui ont été réalisées lors du CDD précédent la thèse. Il ne s'agit pas des travaux de la 1^{ère} année. En ce qui concerne l'encadrement, vous recopiez l'avis du doctorant c'est son ressenti. Factuellement, vous pouvez prendre connaissance des activités qui ont eu lieu, les comptes rendus des réunions, les encadrant et co-encadrant ont été présents à chaque fois et l'arrêt de la co-encadrante a été très court. Les propositions du doctorant ont été faites sur demande des encadrants pour la continuation des recherches. Concernant les signaux dont vous faites mention, vous pouvez reprendre tous les comptes rendus des réunions de travail de cette 2^{ème} année ; il y a des signaux qui n'ont sans doute pas été entendus. Le doctorant n'a pas pris en compte les informations.

Christine Verdier : l'exercice est extrêmement difficile sur le plan humain. Dans le rapport de suivi de thèse en 2^{ème} année, il est mentionné une publication dans une conférence de rang A du domaine informatique, mais, il s'agit d'un article très court, de moins de 3 pages, qui ne permet pas de définir une qualité de recherche attestée. Dans les différents documents j'ai noté des signaux sur les difficultés du doctorant : manque de recul sur les objectifs de sa thèse, de son positionnement au sein du projet global, que la valorisation des travaux pourrait être plus importante. Dans ce domaine il y a beaucoup de protocoles expérimentaux qui sont extrêmement solides, difficiles et qu'il faut maîtriser. Toute la solidité scientifique de la thèse et toute la théorie reposent sur ces protocoles. Sur cet aspect-là, depuis le début de la thèse, il est mentionné que le doctorant D a de grandes difficultés à relever des mesures, qui ne sont pas forcément toutes propres, qu'il a beaucoup de mal à les interpréter, à calibrer des expérimentations, à dépouiller et comprendre les erreurs, ce qui peut bloquer de manière importante l'avancement de la thèse. Dans le domaine de l'imagerie c'est une des bases pour pouvoir avancer. On sent que le doctorant est en souffrance car il a du mal à accepter, comprendre ou adopter le fait qu'il n'est peut-être pas complètement au niveau scientifique pour une thèse de cette ampleur. Je n'ai pas un avis très positif à la continuité de la thèse d'après ce que j'ai lu. A la lecture des documents je n'ai pas décelé de problème de personne. Peut-être que de réunion en réunion, avec de l'incompréhension cela a peut-être surgi.

La codirectrice de thèse, même si absente, a mené les réunions à distance et c'est tout à son honneur. Le stagiaire était là pour décharger le doctorant d'une partie du travail. Je n'ai pas trouvé d'élément dans le dossier indiquant que le doctorant D ait eu à l'encadrer seul. Je serai plutôt pour ne pas le réinscrire car j'ai le sentiment très fort que scientifiquement ce sera très dur de finaliser la thèse.

Bernard Tourancheau : au départ il n'y avait pas du tout de problème de personne. Les encadrantes voulaient trouver une solution pour sortir par le haut mais hors de la thèse car elles ne voyaient pas l'aboutissement des travaux de la thèse. Cela s'est compliqué après le courrier du doctorant.

Oriane Sulpice : ce doctorant a été dans l'engrenage de présenter « Ma thèse en 180 secondes » c'est une machine à perdre du temps, sauf peut-être pour la carrière des doctorants. Ce doctorant a fait ce que l'on attendait de lui institutionnellement, encadrer, enseigner, faire ma thèse en 180 secondes. Il n'a pas l'air de maîtriser mais en a-t-il eu le temps ?

Auguste Olivry : les doctorants devraient être informés qu'ils ont des représentants des doctorants. Le doctorant D ne se serait pas bougé pour trouver des alternatives d'encadrement ? C'est le rôle des ED d'accompagner les doctorants lorsqu'ils sont en difficulté. Bernard Tourancheau : des discussions ont eu lieu, on a essayé et aucune solution n'a été trouvée sur Grenoble. Dans l'équipe du domaine du doctorant, personne ne pouvait l'accueillir. Un soutien pour reprendre ailleurs a été proposé mais cela n'a pas été entendu. Notre intérêt est que tout se passe bien et que les doctorants puissent poursuivre pour aller au bout de leur thèse. Notre objectif n'est pas d'arrêter des thèses. Cet étudiant a eu 2 encadrants. Lors du congé maternité de la co-encadrante la directrice de thèse était toujours présente. L'objectif de l'ED est que tout se déroule bien. Quand on parle de ma Thèse en 180 secondes en indiquant qu'il s'agit d'une perte de temps, si une personne se sent limitée dans son fonctionnement parce qu'on lui demande d'approfondir ses recherches il ne faut pas qu'elle s'investisse ailleurs. Il y a des choix à faire lorsqu'on s'engage dans un doctorat. De même l'activité d'enseignement ne doit pas être un refuge et n'est en aucun cas obligatoire.

Thierry Forveille : il serait préférable à l'avenir que ces dossiers traités à l'automne soient relayés et discutés en commission recherche plus tôt.

Hervé Courtois : lors de la commission recherche de février les dossiers de ces doctorants n'étaient pas prêts. Il a fallu beaucoup de temps pour récupérer toutes les pièces. En outre la procédure était nouvelle pour le CED. Nous n'aurions pas pu traiter ces dossiers avant.

Le débat est clos. Hervé Courtois propose que les conseillers donnent un avis sur la demande de réinscription en thèse.

Résultat du vote :

Vote : 19 Pour - 14 Contre - 6 Abstentions
La commission de la recherche donne un avis favorable à la demande de réinscription du.de la doctorant.e D.

7. Désignation d'un élu pour siéger à la commission d'attribution des marchés

Cf. diaporama

La commission de la recherche est invitée à désigner un représentant parmi les membres élus de la CR pour siéger à cette commission.

La candidature d'Alan Chauvin est proposée.

Résultat du vote :

Vote : 34 Pour - 4 Abstentions

La commission de la recherche approuve la désignation d'Alan Chauvin pour siéger à la commission d'attribution des marchés.

Le point Accompagnement de projets COVID à Grenoble est reporté à la prochaine commission recherche du 11 juin.

La séance est levée.